

<p style="text-align: center;">Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p style="text-align: center;">Mercredi 12 octobre 2022</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 05 octobre 2022 DATE D’AFFICHAGE : 06 octobre 2022</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 17 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
---	--

L’an deux mil vingt-deux, le Mercredi 12 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Monsieur Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Mesdames Aurélie RIALANT-BESLAND et Delphine JOFFRAUD, Messieurs Yves LEBEAUPIN et Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER et Nicolas CITEAU, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE et Messieurs Philippe LEGENDRE et Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Thierry GUYON.

Pouvoirs : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE a donné pouvoir à Madame Aurélie RIALANT-BESLAND et Monsieur Thierry GUYON a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT.

Madame Bernadette BROSSEAU a été élu secrétaire de séance.

<p>ROUTE DE LA NOÉ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS</p>

La Commune souhaite requalifier la route de La Noé principalement en termes de sécurité des deux-roues circulant entre le bourg de Mesquer et les nouveaux lotissements situés le long de cette route. Les nouveaux lotissements de Kerlagadec et de La Noé, sont situés de part et d’autre de la route de La Noé et représentent 100 logements nouveaux, dont 14 logements sociaux. Il s’agit essentiellement de résidences principales, occupées tout au long de l’année.

Les objectifs poursuivis par la Commune sont les suivants :

- ✓ Privilégier les modes de déplacements alternatifs à l’automobile dont à titre principal les deux-roues,
- ✓ Assurer la sécurité des riverains et du trafic automobile sur cet axe particulièrement fréquenté
- ✓ Faciliter l’intégration d’un nouveau quartier et des habitants à la commune de Mesquer
- ✓ Apaiser la vitesse de circulation des véhicules par des aménagements spécifiques.

La commune envisage de traduire ces objectifs par un certain nombre de travaux :

- ✓ La création d’un cheminement aux normes PMR reliant les nouveaux lotissements au centre bourg de Mesquer.
- ✓ La création d’un plateau surélevé devant les principaux accès des nouveaux lotissements permettant d’apaiser la vitesse des véhicules motorisés.

✓ L'aménagement de bandes cyclables type CVCB permettra aux riverains et aux résidents des quartiers situés au Sud de la RD 52 de rejoindre le centre bourg de Mesquer en 2-roues de manière sécurisée.

Le montant de ces travaux est estimé à 518 770 € HT.

Il s'avère que ce projet dont les travaux seront achevés avant la fin de l'année peut bénéficier du soutien financier de CAP ATLANTIQUE au titre des fonds de concours.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, une demande de subvention au titre des fonds de concours 2022 auprès de CAP ATLANTIQUE.

Reçu au contrôle de légalité
le 13/10/2022
Publié ou notifié
le 14/10/2022
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

